

Priorité à la DCI entre soignants et patients

La dénomination commune internationale (DCI) est promue depuis longtemps par *la revue Prescrire* comme un outil au service du bon usage du médicament. Employée comme langage commun par les patients et les soignants, elle libère des pressions commerciales et redonne à chacun son rôle : le prescripteur peut se concentrer sur la prise en charge des patients, le pharmacien sur l'adaptation et le suivi des traitements médicamenteux, et le patient sur l'utilisation bien comprise de médicaments qu'il connaît mieux.

À partir du mois d'octobre 2005, le Collectif Europe et médicament, dont *la revue Prescrire* est un membre actif, organise une campagne sur la DCI auprès du public. La publicité directe (ou déguisée en pseudo-information) auprès du public se développe en effet rapidement en Europe, en dépit de son interdiction légale, et les repères fiables manquent pour s'y retrouver dans un marché pléthorique et concurrentiel, où chaque firme vante son dernier médicament comme la panacée. Aider les patients à reconnaître les DCI, à parler en DCI avec les soignants, c'est fournir à tous un repère précieux.

Le vrai nom du médicament

La dénomination commune internationale (DCI), c'est tout simplement le vrai nom du médicament : le nom de la substance qu'il contient, et dont on attend un effet curatif ou préventif (1).

Parler en DCI, c'est dire *amoxicilline*, au lieu de Clamoxyl[®] ou Hiconcil[®], qui sont des noms commerciaux de cet antibiotique. Connaître la DCI, c'est tout simplement savoir qu'Arestal[®], Diaretyl[®], Dysentec[®], Dyspagon[®], Ercestop[®], Imodium[®], Imossel[®], Indiaral[®], Nabutil[®], Péracel[®] contiennent tous la même substance commercialisée comme antidiarrhéique : le *lopéramide*.

Adopter la DCI pour parler des médicaments, c'est refuser d'utiliser un médicament sans savoir ce qu'il contient, refuser de se fier simplement à un nom commercial et à un slogan publicitaire. Adopter la DCI comme un langage indépendant, partagé entre patients et soignants, c'est choisir la clarté, pour un usage pertinent de médicaments bien sélectionnés.

L'Assemblée mondiale de la santé de 1950 a donné pour mission à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de mettre en place un programme des DCI dès 1953. L'objectif était de mettre au point, pour chaque substance employée

comme médicament, une dénomination spécifique, reconnaissable et prononçable dans tous les pays du monde, et qui évite autant que possible les confusions. Il s'agissait de donner aux patients et aux soignants du monde entier un langage commun, qui leur permette de s'y retrouver malgré les multiples noms commerciaux.

Les DCI sont élaborées par l'OMS selon un code précis, et incorporent souvent des "segments-clé" permettant de reconnaître les substances d'un même groupe pharmacologique ou chimique : le suffixe "olol" est par exemple commun aux bêtabloquants (*aténolol*, *propranolol*, etc.) employés en cardiologie, ou le suffixe "azépam" aux benzodiazépines (*diazépam*, *tétrazépam*, etc.) employées comme anxiolytiques ou autres.

Un outil précieux pour les patients comme pour les soignants

Les DCI sont utiles pour ceux qui prescrivent, dispensent ou conseillent les médicaments, et aussi pour ceux qui les prennent.

Des professionnels plus disponibles. Au lieu d'encombrer leur mémoire avec de multiples noms commerciaux, les médecins et les pharmaciens peuvent retenir un nombre restreint de DCI, et consacrer leur temps au bon usage des substances médicamenteuses et à mieux s'occuper des patients. On compte en 2005 en France plus de 8 000 noms commerciaux de médicaments, pour seulement 1 700 DCI.

Au lieu de se contenter de la lecture de documents publicitaires utilisant les noms commerciaux, médecins et pharmaciens peuvent, en connaissant bien les DCI, recourir aux sources d'information indépendantes des firmes et rédigées en DCI. Ces sources comparent les médicaments entre eux et permettent de choisir avec discernement parmi les plus efficaces et ceux qui provoquent le moins d'effets indésirables.

Des patients clairvoyants. Quand un même médicament tel que le *tramadol*, certes efficace contre la douleur, mais exposant à de nombreux effets indésirables (neurologiques, digestifs, phénomène de dépendance, etc.), est aujourd'hui vendu en France sous des noms commerciaux aussi variés que Biodalgic[®], Contramal[®], Monocriox[®],

Informer le public sur l'intérêt d'utiliser la DCI

Une campagne d'information du public (consommateurs, patients, professionnels de santé), et de promotion de la dénomination commune internationale (DCI), sous l'égide du Collectif Europe et Médicament

L'Association Mieux Prescrire (AMP), la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) et l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir, membres du Collectif Europe et Médicament, lancent en octobre 2005 une campagne de promotion de la DCI auprès du public.

Objectifs et principes. La Campagne du Collectif Europe et Médicament a pour objectif de montrer les multiples avantages de l'utilisation de la DCI pour un "bon usage du médicament", et de promouvoir l'usage de la DCI. Cette Campagne vise à intéresser aux concepts sous-tendus par l'utilisation de la DCI, et à favoriser des changements de comportements. Il s'agit d'inciter à raisonner, réfléchir, parler, apprendre, enseigner, communiquer en DCI (et pas seulement prescrire et dispenser en DCI).

Forme et déroulement. Des fiches pratiques destinées à faire comprendre les multiples avantages de la DCI seront diffusées régulièrement, notamment sur les médias des différents partenaires de la Campagne. Chaque fiche illustrera une situation d'utilisation du médi-

cament, et l'avantage ou la solution apportée par la DCI. Les deux premières fiches sont reproduites page 708. La fiche n° 1 permet de comprendre ce qu'est la DCI. La fiche n° 2 met en garde contre les risques de surdosage.

Toutes les fiches cumulées seront libres de diffusion, notamment sur sites internet.

La Campagne DCI se déroulera sous cette forme pendant au moins 12 mois. Vos remarques et suggestions sont les bienvenues tout au long de la Campagne.

Comment relayer la Campagne DCI. Le réseau d'organismes et d'associations du Collectif Europe et Médicament est concerné au premier chef par l'utilisation des "fiches DCI" au quotidien. Mais c'est l'affaire de tous les professionnels de santé soucieux d'un meilleur usage des médicaments, et nous encourageons les abonnés à la revue Prescrire à télécharger les "fiches DCI" sur le Site internet Prescrire, à les diffuser auprès des patients, à les afficher dans les officines et les cabinets médicaux, etc.

L'utilisation large, par tous, de la DCI ne peut pas se décréter. Mais elle pourra se développer grâce à la volonté des professionnels, des patients, des consommateurs, et des gestionnaires les plus volontaires et les plus responsables.

©LRP

Takadol°, Topalgic°, Trasédal°, Zamudol°, Zumalgic° (voire Ixprim°, Zaldiar°, en association), il est urgent que les patients connaissent sa DCI. En la reconnaissant sur les boîtes, ils peuvent éviter de stocker dans l'armoire à pharmacie trop de médicaments similaires, et surtout de prendre plusieurs fois la même chose sans le savoir.

Quand des firmes font la promotion directe auprès du public du même anti-allergique sous des noms aussi divers qu'Humex rhinite allergique°, ou Reac-tine°, ou Zyrtecset°, il est bon que les patients sachent reconnaître que se cache derrière ces trois noms de la *cétirizine*, dont l'efficacité est modeste.

Le marché du médicament est devenu très encombré et concurrentiel. Les stratégies commerciales des firmes pharmaceutiques sont diverses et complexes, et des points de repère tels que la DCI sont plus que jamais nécessaires pour éviter toutes sortes d'incidents : erreurs d'administration par confusion de noms, surdosage par prises concomitantes de la même substance sous différents noms, interactions médicamenteuses par ignorance de la substance contenue dans un médicament.

Bien se comprendre d'un pays à l'autre. L'emploi de la DCI facilite la vie des personnes qui voyagent et doivent

se procurer un médicament à l'étranger : les répertoires donnant des équivalences de noms commerciaux entre pays ne sont jamais exhaustifs étant donné l'évolution très rapide des marchés. À titre d'exemple, l'antalgique *tramadol*, disponible sous une dizaine de noms commerciaux en France, l'est sous une centaine de noms commerciaux différents dans le monde.

Et quand un professionnel de santé passe du temps à chercher quel peut bien être le médicament que lui demande un patient de passage, il a d'autant moins de temps pour s'occuper de ce patient et des troubles qu'il présente.

Opter pour la DCI, c'est être libre de choisir pour mieux soigner et mieux se soigner

Les défenseurs des noms commerciaux, alias noms de marque ou noms de fantaisie, avancent périodiquement une série d'arguments visant à démontrer que l'usage de la DCI est impossible.

Selon eux, la DCI serait beaucoup trop complexe pour que les médecins, les pharmaciens, et surtout les patients, la retiennent. En fait, les DCI ne sont, globalement, ni plus longues, ni plus ▶▶



**DCI,
le vrai nom
du médicament :**

**les bonnes raisons
d'utiliser la DCI,
les (rares) réserves,
des fiches d'explication
destinées au public,
etc.**

**un dossier en libre
accès sur
www.prescrire.org**

POSITION

► complexes que les noms commerciaux, et surtout il est plus facile de retenir et d'utiliser un seul mot comme *paracétamol* plutôt que 17 noms commerciaux aussi divers et peu informatifs que Dolitab^o, Expandox^o ou Gelupra^{ne}.

Selon les défenseurs des noms commerciaux, les professionnels de santé apprendraient la pharmacologie et la thérapeutique à l'université en noms commerciaux et pas en DCI. Si tel est

encore le cas, il faut que ces pratiques cessent : les enseignants doivent enseigner les propriétés des substances médicamenteuses en utilisant les DCI, sans se préoccuper des noms commerciaux.

La création des DCI est apparue comme une nécessité internationale il y a plus d'un demi siècle.

En 2005, le marché du médicament est de plus en plus foisonnant et évolutif au gré des restructurations industrielles. La publicité directe auprès du public

s'intensifie, visant à faire augmenter sans cesse la consommation désordonnée de médicaments, même inutiles. L'utilisation de la DCI ne relève plus seulement du bon sens : il est urgent d'acquiescer des repères solides pour rester libre de ses choix.

La DCI bien comprise est un moyen privilégié de dialogue entre patients et professionnels de santé, au niveau national et international. C'est un des moyens permettant à chacun d'y voir plus clair, d'utiliser les médicaments avec discernement, d'éviter confusions et accidents, et de diminuer le gaspillage. Le moment n'est pas venu d'oublier la DCI, mais bien de la promouvoir avec énergie.

©La revue Prescrire

Fiche n° 1



Nicole veut comprendre la DCI des médicaments

Nicole discute du nom des médicaments avec son pharmacien :

– *Qu'est-ce que c'est, la DCI ?*

Son pharmacien lui explique :

- La DCI (dénomination commune internationale) désigne la substance active contenue dans le médicament, sous son nom international. Grâce à la DCI, on est sûr de toujours savoir quel médicament on prend.
- Et le nom commercial, c'est quoi alors ?
- C'est le nom choisi par la firme pharmaceutique, pour attirer l'attention et vendre plus, en général. Il y en a qui commercialisent le même médicament sous plusieurs noms et font de la publicité pour un nom commercial dans les maux de dents et pour un autre, dans les douleurs des règles !
- La DCI et les génériques, c'est pareil ?
- Non : les génériques sont des copies de médicaments déjà commercialisés, c'est-à-dire qu'ils contiennent la même substance, sous la même forme, à la même dose. Ils portent parfois un nom commercial proche de la DCI du médicament, mais pas toujours, loin de là !
- Il y a vraiment de quoi s'embrouiller, alors ?
- Oh oui ! Il existe en France plus de 8 000 noms commerciaux, pour seulement 1 700 substances, donc 1 700 DCI. Par exemple, pour désigner les médicaments à base de paracétamol, il existe plus de 90 noms de marque en France, et plusieurs centaines dans le monde !

La DCI, c'est plus de clarté, moins de confusion

La DCI (dénomination commune internationale) est le vrai nom du médicament. Créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle est commune aux pays du monde entier. Elle permet aux professionnels de santé et aux patients d'identifier un médicament avec clarté et précision, et d'éviter des effets parfois graves liés à la méconnaissance des traitements utilisés. Avec la DCI, c'est plus simple, plus clair et plus précis.

Faites-vous expliquer la DCI par votre médecin et votre pharmacien



"Campagne DCI, le vrai nom du médicament" : des explications et d'autres fiches élaborées par Le Collectif Europe et Médicament sont disponibles, notamment sur les sites internet de :

- l'Association Mieux Prescrire (www.prescrire.org)
- la Fédération Nationale de la Mutualité Française (www.mutualite.fr)
- l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (www.quechoisir.org)

Fiche n° 2



Trois fois le même médicament : c'est trop pour Juliette

Juliette, 5 ans, est malade : nez bouché, toux, fièvre. Sa mère va dans l'armoire à pharmacie et lui donne une dose d'Advil^o contre la fièvre.

Mais dans la nuit, Juliette se réveille avec un violent mal d'oreille. « Heureusement il nous reste du Nureflex^o enfants, dans l'armoire à pharmacie ! » pensent ses parents. Vite, ils lui en font prendre. Mais Juliette se plaint toujours et le médecin de garde ne peut pas venir aussitôt.

– *Il faut essayer un autre médicament*

– *Oui, sinon, nous risquons de dépasser la dose maximale de Nureflex^o prévue !*

Ses parents lui font donc prendre de l'Antarène^o, pour lutter contre sa douleur. Dans les heures qui suivent, Juliette est prise d'un violent mal de ventre. Ses parents la conduisent aux urgences de l'hôpital.

En fait, Juliette a pris trois fois le même médicament (l'*ibuprofène*), sous des noms commerciaux différents. Résultat : ce surdosage n'a pas été plus efficace sur la fièvre et la douleur, et en plus, il a provoqué une inflammation de l'estomac (gastrite). Si ses parents avaient su ce qu'est la DCI d'un médicament, s'ils avaient su la repérer sur les boîtes, ils auraient pu éviter ces ennuis !

La DCI diminue les risques de surdosage

La DCI (dénomination commune internationale) est le vrai nom du médicament. Créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle est commune aux pays du monde entier. Elle permet aux professionnels de santé et aux patients d'identifier un médicament avec clarté et précision, et d'éviter des effets parfois graves liés à la méconnaissance des traitements utilisés. Avec la DCI, c'est plus simple, plus clair et plus précis.

Faites-vous expliquer la DCI par votre médecin et votre pharmacien



"Campagne DCI, le vrai nom du médicament" : des explications et d'autres fiches élaborées par Le Collectif Europe et Médicament sont disponibles, notamment sur les sites internet de :

- l'Association Mieux Prescrire (www.prescrire.org)
- la Fédération Nationale de la Mutualité Française (www.mutualite.fr)
- l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (www.quechoisir.org)